

CAPD du 25 mars 2019

Opération transparence des élus du SNUipp

PROMOTIONS ACCELEREEES DES 6^{ème} et 8^{ème} ECHELONS

Barème imposé par le ministère =

Avis Excellent 4 points,
Avis Très Satisfaisant 3 points,
Avis Satisfaisant 2 points,
Avis A Consolider 1 point

Passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon

90 promouvables

27 promus (30%) -> Pour info, 32 personnes ont un avis Excellent, qu'il a donc fallu hiérarchiser pour n'en promouvoir que 27.

Il a été tenu compte du ratio femmes-hommes.

Les promus ont tous un avis EXCELLENT et une AGS supérieure à 8 ans. Les discriminants utilisés pour différencier les collègues dont l'AGS est égale à 8 ont été : temps de service en ASH et/ou temps de service sur poste de direction et/ou temps de service en Education Prioritaire. Une collègue a été discriminée au choix de l'IA pour son statut de travailleur handicapé.

Passage du 8^{ème} au 9^{ème} échelon

177 promouvables

53 promus (30%) -> Pour info, 67 personnes ont un avis Excellent, qu'il a donc fallu hiérarchiser pour n'en promouvoir que 53.

Il a été tenu compte du ratio femmes-hommes.

Les promus ont tous un avis EXCELLENT et une AGS supérieure à 14 ans. Les discriminants utilisés pour différencier les collègues dont l'AGS est égale à 14 ont été : temps de service en ASH et/ou temps de service sur poste de direction et/ou temps de service en Education Prioritaire. Les 3 collègues avec le plus fort temps de service sur ces fonctions particulières ont été promues.

Le SNUipp a voté contre ce projet de promotions car le barème a été imposé par le ministère, et la CAPD n'avait que de maigres possibilités d'agir sur le choix des discriminants. Le SNUipp-FSU a soulevé également les disparités selon les circonscriptions (pour exemple de 0% à 100% d'avis excellent pour l'avancement accéléré au 6^{ème} échelon) ainsi que le manque d'explicitation concernant les critères qui ont permis d'émettre ces avis (grille ou pas selon les circonscriptions).

MOUVEMENT

Un mail va être envoyé aux personnes concernées (sur boîte académique) dans les jours qui viennent pour les informer des résultats de la CAPD.

- Mesures de carte scolaire

33 collègues bénéficient de 15 points carte scolaire dans leur circonscription et les circonscriptions limitrophes suite à fermeture de classe.

12 collègues maintiennent leurs points carte scolaire de 2018 reconduits pour le mouvement 2019.

3 PDMQDC bénéficient d'un transfert dans leur école ou de 15 points carte scolaire (au choix).

31 collègues sont transférés dans leur école primaire suite à fusion (voir liste sur nos documents carte scolaire).

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il ne partageait pas l'avis de l'IA- DASEN concernant les fusions : en effet, pour la DASEN, refuser une fusion à l'heure actuelle relève d'un « manque de jugeote ». Cependant, elle a confirmé qu'elle ne forcerait pas la main si les équipes n'étaient pas d'accord.

- Priorités médicales

44 demandes ont été formulées

23 personnes obtiennent une priorité au mouvement suite à une situation médicale grave reconnue par le médecin de prévention.

17 personnes seront considérées au mouvement « dans la mesure du possible »

- **Points rapprochement de conjoint**

21 demandes sont recevables (éloignement de plus de 100 km entre domicile professionnel du conjoint et poste occupé en 2018-2019) et les collègues bénéficieront de 4 points supplémentaires sur la circonscription la plus proche du domicile professionnel de leur conjoint (information à confirmer, on ne sait pas encore si ce sera sur la commune ou la circonscription, et on ne sait pas encore si les arrivants par permutation informatisée peuvent bénéficier de ces points).

- **Points détenteur de l'autorité parentale partagée**

1 seule demande à ce titre (5 points de plus)

- **Points géographiques / points REP / points direction / points postes spécialisés réputés difficiles**

209 collègues ont demandé des points supplémentaires au titre de services spécifiques. Les demandes ont été acceptées jusqu'au 5 mars. Toutes demandes arrivées après ce délai ont été refusées.

- **Postes à Profil**

Toutes les candidatures sur Postes à Profil ont été listées. Les personnes ayant eu un avis défavorable de la commission pourront consulter leur dossier pour connaître les arguments qui ont motivé la commission.

LISTE D'APTITUDE DIRECTION D'ECOLE 2 CLASSES ET +

43 candidats ont passé les entretiens pour figurer sur la liste d'aptitude direction 2 classes et +. 4 ont recueilli un avis défavorable.

14 personnes ont demandé leur nomination dans l'emploi de directeur après avoir interrompu leurs fonctions de directeur pendant au moins un an : tous ont eu un avis favorable

12 personnes ont demandé leur inscription de plein droit dans l'emploi de directeur après avoir effectué l'interim de direction toute l'année : tous ont reçu un avis favorable

5 personnes, qui occupent une direction par interim restée vacante à l'issue du 1^{er} mouvement 2018, obtiennent une priorité sur ce poste.

CAPPEI

28 collègues ont candidaté pour partir en formation CAPPEI.

Critères pour déterminer les avis FAVORABLES avant entretien :

- Parcours dans l'ASH
- AGS
- Avis de la commission départementale

12 d'entre eux ont été reçus en entretien pour prise d'information complémentaire.

Le service Ressources Humaines va prochainement envoyer l'avis de la commission aux collègues qui ont postulé. Ils vont alors devoir hiérarchiser leurs vœux parmi les 10 postes proposés.

Ces 10 postes réservés pour les départs en stage ont été choisis selon leur inoccupation et les territoires peu attractifs :

RASED Piennes

RASED Longwy

RASED Longlaville

ULIS école Rehon

ULIS école Auboué

ULIS école Tucquegnieux

ULIS école Lunéville

ULIS école Longuyon

ULIS collège Colombey les Belles

ULIS collège Baccarat
SEGPA Blainville
SEGPA Blenod les PAM

Sachant qu'il y a moins de candidats que de supports dans le second degré, il est probable que cette liste s'allonge a posteriori si peu de candidats du second degré se positionnent.

La possibilité d'un aménagement de service pour une candidature libre CAPPEI est possible si celle-ci est validée par l'autorité hiérarchique. La demande sera transmise par l'IEN ASH à l'ESPE pour que la personne puisse suivre la formation.

INFOS DIVERSES

- La circulaire INEAT-EXEAT paraîtra incessamment sous peu...
- Une circulaire rectificative et complémentaire devant paraître, le mouvement se retrouve décalé du 15 au 29 avril.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES DU SNUIPP

- En déclaration préalable, le SNUipp n'a pas manqué de s'insurger sur les menaces émises à l'encontre des collègues ayant refusé de compléter le logiciel Blanquer des remontées des évaluations nationales CP. L'IA-DASEN a rappelé que les directives ministérielles ne sont pas encore arrivées et qu'elle attend les consignes. Le SNUipp-FSU a fait savoir que les collègues seraient défendus jusqu'au bout, qu'ils n'étaient pas en faute professionnelle, et que cette dictature ministérielle devait cesser.
- Suite aux questions du SNUipp, l'IA-DASEN a réaffirmé que les moyens pour les CE1 dédoublés ne pouvaient en aucun cas servir à alléger le cycle 3.
- 5 nouveaux contractuels sont en cours de recrutement dans le département, ce qui mène leur nombre à 15.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU

SNUipp - FSU

